

# CAH!ER DES CHARGES 2024

## Introduction

La Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Loire et le service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports, soutiennent les actions pour la jeunesse.

Elles s'associent en 2022 pour relancer un appel à projets permettant l'accompagnement et le soutien aux initiatives des jeunes (*la remise en service* d'un dispositif anciennement appeler Action J 43 initialement porté par l'ADAJ43).

**« Alti pop'** » est un dispositif départemental, qui a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître la capacité d'initiative des jeunes de 11 à 25 ans résidents du département de la Haute-Loire, quels que soient leurs statuts, leurs situations sociales ou leurs niveaux de qualification.

Il apporte une aide aux projets à fort caractère de proximité, favorisant des actions d'animation locale et de cohésion sociale avec une finalité d'utilité sociale ou d'intérêt général.

Cette action propose aux candidats un accompagnement technique et pédagogique, une aide financière, ainsi qu'une valorisation, dans le respect des principes figurant au règlement ci-après.

La ligue de l'enseignement a été choisie pour le pilotage et l'animation de ce dispositif.

#### **Public**

Les jeunes de 11 à 25 ans habitant sur le département de Haute-Loire. L'âge est apprécié à la date du dépôt des candidatures. Les étudiants des établissements de Haute-Loire ont aussi accès à ce dispositif même si leur lieu de résidence est hors territoire. Une autorisation parentale est demandée pour les porteurs de projets mineurs



## **Objectifs**

- Valoriser les initiatives en favorisant le « vivre ensemble »
- Contribuer à l'épanouissement des jeunes dans un esprit d'ouverture
- Valoriser les démarches citoyennes
- Favoriser l'autonomie des jeunes, leur capacité d'agir et les accompagner dans leurs parcours
- Rendre les territoires altiligériens plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes
- Accompagnement à la structuration des initiatives des jeunes

# Conditions d'éligibilité

« Alti pop' » vise à valoriser et à soutenir les projets de jeunes.

Les projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes pourront être financés :

- Culture et loisirs
- Environnement
- Solidarité
- Sport pour toutes et tous
- Mémoire et citoyenneté
- Santé
- Education pour toutes et tous

Chaque projet doit être inclusif respecter les principes de laïcité, les valeurs de la République, l'égalité pour tous.

Les projets présentés doivent faire ressortir une véritable construction pour ne pas être des actions de stricte consommation. Ils doivent permettre aux jeunes de dépasser leur environnement habituel et découvrir de nouvelles façons d'être, de vivre en société et d'ouvrir le champ des possibles ; s'inscrire en somme dans une démarche d'éducation populaire.

Les projets financés sont des projets portés par les jeunes.

Chaque projet doit être accompagné.

L'accompagnement du projet est demandé et peut être réalisé par une association, un centre social ou espace de vie sociale, une collectivité territoriale, un parrain, une marraine ou tout autre structures qui attestent du sérieux du projet et croit en sa faisabilité. L'accompagnateur apporte son soutien au projet sous différentes formes (soutien pédagogique, technique et logistique, financier, autre)

Les dossiers doivent être impérativement déposés au référent du dispositif à la Ligue de l'enseignement par mail, en version numérique en ligne, par courrier ou en main propre.



#### Critères de recevabilité

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

- Des jeunes résidant en Haute-Loire
- Des étudiants issus des établissements scolaires de Haute-Loire
- Projet porté par un jeune ou un collectif de jeunes OU

Projet porté par une association loi 1901 ou une junior association OU

Projet porté par une structure uniquement s'il émane des jeunes (relais ados...)

- Respect du critère d'âge de 11 à 25 ans
- La recherche de partenaires et de mode de financements supplémentaire est fortement recommandée
- Projet en lien avec au moins une des thématiques attendues
- Les projets présentés doivent être réalisés dans les 12 mois après l'obtention de la bourse.
- Un projet peut être financé dans une limite de trois années : année1 : lancement, année 2 : solidification, année 3 : pérennisation.

## **Projets exclus**

Les projets non éligibles sont des projets qui :

- Sont portés par des associations cultuelles, un parti politique ou une association représentative du personnel type syndicat
- Sont liés à la pratique de compétitions sportives
- Sont en lien avec des actions de prosélytisme
- Ne s'inscrivent pas dans les champs d'intervention du dispositif
- Projet entrepreneurial
- Les projets scolaires
- Les projets déjà financés par l'Etat comme les missions de service civique
- Les doubles financements CAF feront l'objet d'une concertation avec les services concernés
- Les financements de matériel pour des groupes non-constitués en associations ou juniors associations

Pour les associations, nous serons attentifs à plusieurs points :

- Transparence financière
- L'intérêt général
- Mode de fonctionnement démocratique



#### **Financement**

Le financement de ces projets émane de dotations privées, d'associations, des EPCI du département mais aussi des institutions : CAF, SDJES, Conseil départemental... Un financement privé : Crédit Agricole.

Les projets seront étudiés par un jury composé de représentants des différents organismes financeurs cités ci-dessus et de personnalités qualifiées désignées par la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire en charge de ce dispositif mais aussi de jeunes lauréats.

Le jury se réunira 9 fois par an : un jury en février, mai-juin et un en octobre, et ce, sur chaque secteur : EST-CAPEV-OUEST.

Pour l'année de reprise de l'action : un jury est prévu en juin et novembre 2023. Nous privilégions des jurys par secteur pour pallier aux difficultés de mobilité des jeunes. Joint à ce document, un récapitulatif des missions inhérentes à la fonction de jury.

Les bourses sont plafonnées à 1000 € dans la limite de 80% ou du coût total du projet avec une recherche de cofinancement. Ce dispositif permet le financement d'interventions pour le projet, de matériel, de locations, de supports de communication, etc.

Le versement des bourses est assuré par la Ligue de l'Enseignement qui dispose des fonds, selon les règles d'attribution au moment de l'instruction du dossier, et dans la limite des fonds disponibles. Les bourses seront versées par chèque ou par virement à une entité morale (structure ou association) et ne pourront en aucun cas être versées nominativement.

Les conditions de versements peuvent faire l'objet de dérogation.

Les projets financés pourront également être présentés dans le cadre d'autres appels à projets. Une attention particulière sera portée aux projets avec des financements diversifiés.

# Valorisation et partage d'expérience

Un temps de valorisation sera organisé par la Ligue de l'Enseignement. Les porteurs de projets doivent s'engager à participer à ce temps (présentation d'une exposition, stand, production d'une vidéo...). Il s'agit aussi d'un moment qui réunit et fédère tous les porteurs de projets mais aussi des accompagnateurs, des membres du jury, les financeurs, des élus.

Ce temps de valorisation permettra aux jeunes porteurs de projets de se rencontrer, d'échanger, de partager leurs expériences et ainsi, de construire des projets d'avenir.



### Bilan du projet

Le groupe responsable du projet doit fournir un bilan du projet pendant l'année du projet. Celui-ci doit permettre de contrôler la bonne utilisation des crédits alloués. Le bilan du projet doit être rendu au plus tard 12 mois après la délibération du jury. Aucune nouvelle bourse ne pourra être attribuée à ce groupe sans retour de ce bilan. (Document en ligne, sur le même principe que la demande)

Les porteurs de projets qui ne renvoient pas ce bilan en temps utile, ne pourront plus bénéficier d'un financement lors de l'année N + 1. Ce manquement pourra entraîner la mise en œuvre d'une procédure de remboursement de l'aide versée.

## Dépôt des dossiers

Pour présenter un projet dans le cadre du dispositif « Alti pop' », les jeunes ou structures doivent préparer un dossier dans lequel figurent les éléments suivants :

- Dossier de candidature, avec objectifs, déroulement, budget... à remplir en ligne
- Relevé d'identité bancaire de la structure
- Statuts de l'association, de la junior association, de la structure
- Tous documents et pièces utiles à la compréhension du projet (notes de synthèse, témoignages, comptes rendus, vidéos, articles de presse...)
   Pour avoir accès au dossier, il suffit de contacter un accompagnateur local qui dispose de tous les documents, ou directement à la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire. Voir contact ci-dessous.

## **Engagements**

Les candidats s'engagent :

- à informer la Ligue de l'Enseignement de tout changement de nature à modifier ou affecter les activités et le projet présentés dans le dossier de candidature,
- à utiliser le(s) financement(s) attribué(s) par le jury pour le projet présenté dans le cadre de « Alti pop' ». En cas d'annulation de ce projet ou de non réalisation, les candidats devront restituer le financement attribué
- à participer à toute forme de communication sur le dispositif (télévision, radio, Internet, presse écrite journée de valorisation etc.) et à autoriser la transmission de leurs coordonnées de contacts aux médias, notamment à la presse, et ce durant l'année de réalisation du projet
- à faire mention de l'aide apportée par les partenaires financeurs dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, relatifs au projet financé c'est-à-dire, apposer les logos sur les supports de communication.
- La production du bilan



# Acceptation du règlement et dépôt des dossiers

La participation au dispositif « Alti pop' » entraîne l'acceptation du présent règlement de ce cahier des charges dans son intégralité et de la décision des jurys.

Les dossiers devrons être impérativement envoyés complets un mois avant la date d'un jury prévu, les dates sont en ligne sur le site www.fol43.org

## Pour nous joindre, pour l'envoi des dossiers

Ligue de l'enseignement 1 rue de la Sermone 43750 Vals près le Puy

engagement@fol43.fr - 04 71 02 53 05

## **Accompagnement**

La Ligue de l'Enseignement est aussi un espace ressource, de part la diversité des actions proposées (Culture, sport, formation, action citoyenne, Junior association...) mais aussi pour la possibilité de proposer des temps de formation pour les futurs jurys, accompagnateur et porteur de projets. Un accompagnement au plus proche des usagers est recommandé par les collectivités Elles-mêmes.



Attestation du droit à l'image pour les porteurs de projets majeurs
Je soussignée
résidant à l'adresse suivante :
A consider to the North considerate the control of
<ul> <li>Accepte le règlement intérieur du dispositif Alti pop'</li> </ul>
- Autorico la Liquo de l'enseignement de Llaute Leire à utiliser men image dans le cadre
<ul> <li>Autorise la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire à utiliser mon image dans le cadre des actions du dispositif « action jeunes » (photographies, enregistrements sonores e</li> </ul>
vidéos) sur lesquels je pourrai apparaître. J'accorde cette autorisation à titre gracieux
et acceptes que ces images, sons et vidéos apparaissent sur différents supports
internet, réseau sociaux, presse.
Lu et approuvé le/ Signature
Autorisation parentale pour les porteurs de projets mineurs
Je soussigné Mr, Mme
Résident à l'adresse :
Téléphone :/ / /
<ul> <li>Accepte le règlement intérieur du dispositif Alti pop'</li> </ul>
<ul> <li>Autorise mon enfant à participer aux actions de « Alti pop' », et de solliciter une</li> </ul>
bourse.
<ul> <li>Autorise la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire à utiliser mon image dans le cadre</li> </ul>
des actions du dispositif « action jeunes » (photographies, enregistrements sonores e
vidéos) sur lesquels je pourrai apparaître. J'accorde cette autorisation à titre gracieux

Lu et approuvé le ..../..... Signature

et acceptes que ces images, sons et vidéos apparaissent sur différents supports :



internet, réseau sociaux, presse.